

Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 Janvier 2007

L'an deux mil sept, le onze janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 2 Janvier 2007

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Gabriel COUTURIER, Armand DUMONT, Véronique MENZEL, Alain MONNOT.

Absent excusé : *

Secrétaire de séance : Véronique MENZEL

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 27 novembre 2006.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2006 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Décision Modificative n°5 – Budget Régie des Remontées Mécaniques 2006

Le Maire propose la DM suivante:

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
D6611 : Intérêts d'emprunt	1 000,00 €	
D671 : charges exceptionnelles	-1 000,00 €	
Total	0,00€	0,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°5 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2006 ci-dessus présentée.

Ø **Décision Modificative n°2 – Budget Eau & Assainissement 2006**

Le Maire propose la DM suivante:

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
D654 : Perte sur créances irrécouvrables	-15,00 €	
D6611 : Intérêts d'emprunts	15,00 €	
Total	0,00€	0,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Eau & Assainissement 2006 ci-dessus présentée.

Ø **Ski de fond - gratuité**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 octobre 2004, décidant d'instaurer la gratuité de l'accès au domaine de ski nordique pour la saison 2004-2005.

Il rappelle que cette décision a été étendue à la saison 2005-2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer que la gratuité de l'accès au domaine de ski nordique est mise en place pour toutes les saisons à compter de 2004-2005, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Ø **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2007 – opérations nouvelles / Budget Communal**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2007, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2007.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2006.

Il y a obligation de reconduire au BP 2007, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2007 du budget communal.

Ø **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2007 – opérations nouvelles / Régie des Remontées Mécaniques**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2007, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2007.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2006.

Il y a obligation de reconduire au BP 2007, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2007 du budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

Ø Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2007 – opérations nouvelles / Eau & Assainissement

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2007, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2007.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2006.

Il y a obligation de reconduire au BP 2007, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2007 du budget Eau & Assainissement.

Ø Demande de remise gracieuse sur facturation d'eau

Monsieur le Maire donne lecture d'une réclamation faite par M. LETRONE, concernant sa consommation d'eau de 2005-2006. Toutefois, à ce jour, la fuite n'a toujours pas été identifiée.

Par ailleurs il présente la réclamation faite par M. FONTAINE, concernant sa consommation d'eau de 2005-2006, et sa future consommation 2006-2007, suite à une fuite constatée et réparée après le relevé 2006. Ce dernier expose de même un certain nombre d'interrogations concernant son branchement qui traverse la propriété d'un voisin.

Compte tenu de la délibération du 10/09/1997 définissant les modalités de calcul à appliquer dans ce cas (consommation de l'année précédente + 10% du surplus constaté) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour qu'il fasse vérifier par des services techniques municipaux que les réparations des branchements ont été correctement réalisées par les abonnés, Messieurs FONTAINE et LETRONE, et ainsi les dégrever.

III) Travaux

Ø Sécurité CD 30 – Dispositif de ralentissement

Monsieur le Maire expose que comme prévu, les 2 dispositifs ont été mis en place et l'arrêté correspondant a été pris en date du 22 décembre dernier.

Ces dispositifs sont constitués d'une chicane réduisant la largeur de la chaussée et ne permettant la circulation que sur une voie unique, avec mise en place d'une priorité de passage matérialisée par l'installation des panneaux réglementaires correspondants.

Sur les deux dispositifs, la chicane est placée sur la voie dans le sens Saint Pancrasse / Saint Bernard du Touvet.

La circulation sera donc faite dans les 2 sens sur l'unique voie restant praticable, dans le sens Saint Bernard du Touvet / Saint Pancrasse.

La priorité est donnée aux véhicules allant en direction de Saint Bernard du Touvet.

Plusieurs remarques formulées par les habitants seront prises en compte.

Des plaisantins ont depuis déplacé les dispositifs en alignant les bornes sur le bas coté.

Ces derniers seront prochainement remis en place. Toutefois, des bornes supplémentaires seront commandées afin de réaliser 2 chicanes ramenant la circulation sur une voie située au centre de la chaussée dans le but d'obliger les 2 sens de circulation à ralentir. L'inversion du sens de priorité sera de même envisagée.

Ø Sécurité CD 30 – Aménagement abords des Écoles

Monsieur le Maire présente la dernière version du projet qui a été présentée aux parents d'élèves lors d'une récente réunion. Ces derniers ont demandé quelques compléments, dont ceux qui étaient envisageables ont été transmis à la DDE pour prise en compte dans le projet.

L'aménagement des abords de la poste et de la MSP (Maison des Services Publics) est en cours de réalisation par la DDE suite aux propositions faites par les élus.

L'idée générale étant :

- Û de reculer le mûr de soutènement actuel,
- Û d'implanter une chicane dans le sens St Bernard / St Pancrasse,
- Û d'implanter un îlot central, pour empêcher les véhicules de doubler,
- Û d'aplanir l'accès aux bâtiments publics (suppression des escaliers et aménagement des rampes d'accès).

Ø Canon à neige – Régie des Remontées Mécaniques

L'estimation du projet global s'élève à près de 900 000 €HT pour :

- Û Tranche 1 = remplacement des canons existants
- Û Tranche 2 = installation de canons sur Bois Bossu, Pierre Dorée et les Ruches
- Û Réalisation d'une retenue collinaire.

L'investissement semble donc très important pour des recettes qui ne seront pas elle fortement augmentées.

Le conseil d'exploitation se réunira prochainement pour discuter du projet et décider de l'opportunité de tels travaux ; D'autant que le projet d'aménagement des Gares du Funiculaire nécessitera aussi des financements importants. Il faudra donc choisir les priorités.

La proposition qui pourrait toutefois être retenue est la réalisation de la tranche 1 + une partie de la tranche 2 (installation de canons sur Bois Bossu et Pierre Dorée seulement) pour une estimation de 360 000 €HT.

Le projet sur les Ruches serait abandonné du fait de son coût élevé de 400 000 € de même que la retenue collinaire qui, suite à l'analyse des consommations d'eau 2006 et des excédents d'eau disponible, serait inutile.

Il est rappelé qu'une subvention de 200 000 € (soit 50% d'une dépense de 400 000 €HT) est d'ores et déjà allouée par le Conseil Général dans le cadre du contrat de diversification.

À suivre.

IV) Personnel

Ø Infos sur recrutement du Directeur Adjoint des Services Techniques

Monsieur le Maire expose qu'une présélection a été effectuée à la lecture des candidatures et que 4 candidats sont en attente.

V) Administration Générale

Ø Succession MOLLARET – Arrêté de péril et proposition d'achat

Monsieur le Maire rappelle les débats des précédentes séances et informe l'assemblée que l'arrêté de péril imminent a été pris en date du 7 décembre 2006, suite à l'avis du Tribunal Administratif de Grenoble et de l'avis de l'expert missionné par lui.

Le délai accordé pour la réalisation des travaux a été reporté au 19 janvier 2007, du fait des fêtes et congés de fin d'année qui ont rendu difficile une exécution rapide par les entreprises, déjà débordées par ailleurs.

Les travaux demandés par l'expert devraient prochainement être réalisés par les héritiers, à savoir en résumé :

 ù Protection des couvertures des 4 bâtiments,

 ù Démolition de la grange ouest qui menace de s'effondrer.

Il est précisé que la démolition de la grange ouest pourrait n'être que partiel si les héritiers fournissent des garanties écrites par un homme de l'art, concernant la sécurisation du bâtiment dans ces conditions.

Par ailleurs, les héritiers semblent intéressés par la proposition d'achat de la Mairie pour le montant estimé par les Domaines.

Ø **Établissements de soins**

Monsieur le Maire expose qu'une rencontre a eu lieu lundi dernier avec les représentants des 3 établissements et le bureau d'étude mandaté par eux pour élaborer un projet concernant le devenir des bâtiments.

Il est à noter qu'à échéance 2009, les 3 établissements auront quitté Saint Hilaire.

Le projet présenté consisterait en la création de 250 logements (sur la zone NA dont la Mairie est propriétaire à 25%), la restitution à la nature = démolition du CMC et du CMUDD et la revente de Rocheplane.

Il ajoute qu'un rendez-vous avec le Préfet est planifié pour demain après-midi.

Un prochain rendez-vous sera pris avec le Président du Conseil Général du Rhône, propriétaire du CMC.

Par ailleurs, il informe qu'une initiative proposée par un habitant, MENZEL Johannes de Saint Hilaire du Touvet est en marche. Elle consiste en le regroupement de personnes sensibles à la problématique des établissements et à la mise en œuvre d'une réflexion sur leur devenir.

Les élus approuvent cette démarche car elle permettra de connaître l'avis des habitants du village et sont prêts à apporter leur aide pour soutenir ce projet, toutefois, il est précisé que la commune ne peut être moteur ou décideur dans une telle entreprise.

Dans la prochaine Gazette, un article consacré à l'histoire des Établissements paraîtra et rappellera l'initiative de M. MENZEL qui organise dans ce cadre une réunion publique le mardi 27 février 2007.

Monsieur CHOQUET suggère de se rapprocher de l'AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise) qui pourrait être de bon conseil dans cette problématique.

Ø **Encombrants**

Comme cela a été annoncé par affichage, news letter, articles dans la Gazette et le Plateau.comcom, les ramassages d'encombrants assurés par le SICIOMG sont suspendus pour la période hivernale et ceux jusqu'au moins d'avril ou mai 2007 (date exacte à confirmer).

Or malgré toutes ces informations et des affiches à demeure sur les abris poubelles, de nombreuses personnes continuent à déposer tout au long du mois, à n'importe quelles dates, leurs objets encombrants, et plus particulièrement derrière l'abri poubelles des Margains.

2 solutions s'offrent à nous :

- Û On laisse s'amonceler les encombrants jusqu'au printemps avec des problèmes qui apparaîtront, tels que le déneigement infaisable, des problèmes sanitaires à envisager et bien entendu l'aspect inesthétique à l'entrée du village.
- Û Comme cela a déjà été fait à 4 reprises depuis la fin des ramassages, ce sont les services techniques qui font des voyages au SICIOMG pour garantir la propreté du site.

Ces comportements inacceptables doivent cesser car les services techniques ont d'autres tâches à exécuter et il serait bon que les habitants fassent preuve d'un peu de civisme ; D'autant qu'une fois les encombrants chargés dans leur voiture, il est facile de descendre jusqu'à la déchetterie du Touvet ou de Crolles toujours à disposition des habitants.

Des solutions pour sensibiliser les habitants doivent être trouvées, telle que la mise en place d'un grand panneau d'information fixe qui mentionnerait notamment le montant des contraventions encourues par les contrevenants, à savoir 750€(article R644-2 du code pénal), voire entre 1500 et 3 000 €si les objets sont transportés avec un véhicule (article R635-8 du même code).

VI) Questions diverses

Ø Station d'épuration des Établissements des soins

Toujours en attente de la réception des devis de travaux de remise en état.

Ø Eau

L'analyse des consommations d'eau 2006, présente une baisse des consommations des usagers tendant à prouver que les habitants font plus attention à leur consommation.

Par ailleurs, elle présente une baisse des prélèvements d'eau prouvant que le travail de recherche et de réparation de fuites sur le réseau porte ses fruits.

Ø Chéquier jeunes Saint Hilaire

Une nouvelle réunion de travail est fixée au samedi 10 février 2007 à 10h00 en Mairie.

Ø Changement de personnel à l'accueil

Nathalie HAUTERIVE ayant été recrutée par le SISCO pour remplacer Corinne PAGANO qui a demandé sa mutation, elle sera remplacée dès lundi par Bénédicte BAILLOUD qui nous vient de Voiron.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 8 Févier 2007 à 20h30.***

La séance est levée à 21h30.